

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 04 mai, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Jean-Guy DREVETON, Alain BOUCAUT, Hédi SLIM, Géraldine PONCET, Camille VRIGNAUD, Laura LAMBERT, Olivier AUBRY, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Thibaut DEFRANCE, Cécile REPILLET-MARTIGNE.

Absents excusés : M. Philippe DESPESE a donné pouvoir à Benjamin Guinot.

Secrétaire : M. Laura LAMBERT a été nommé secrétaire.

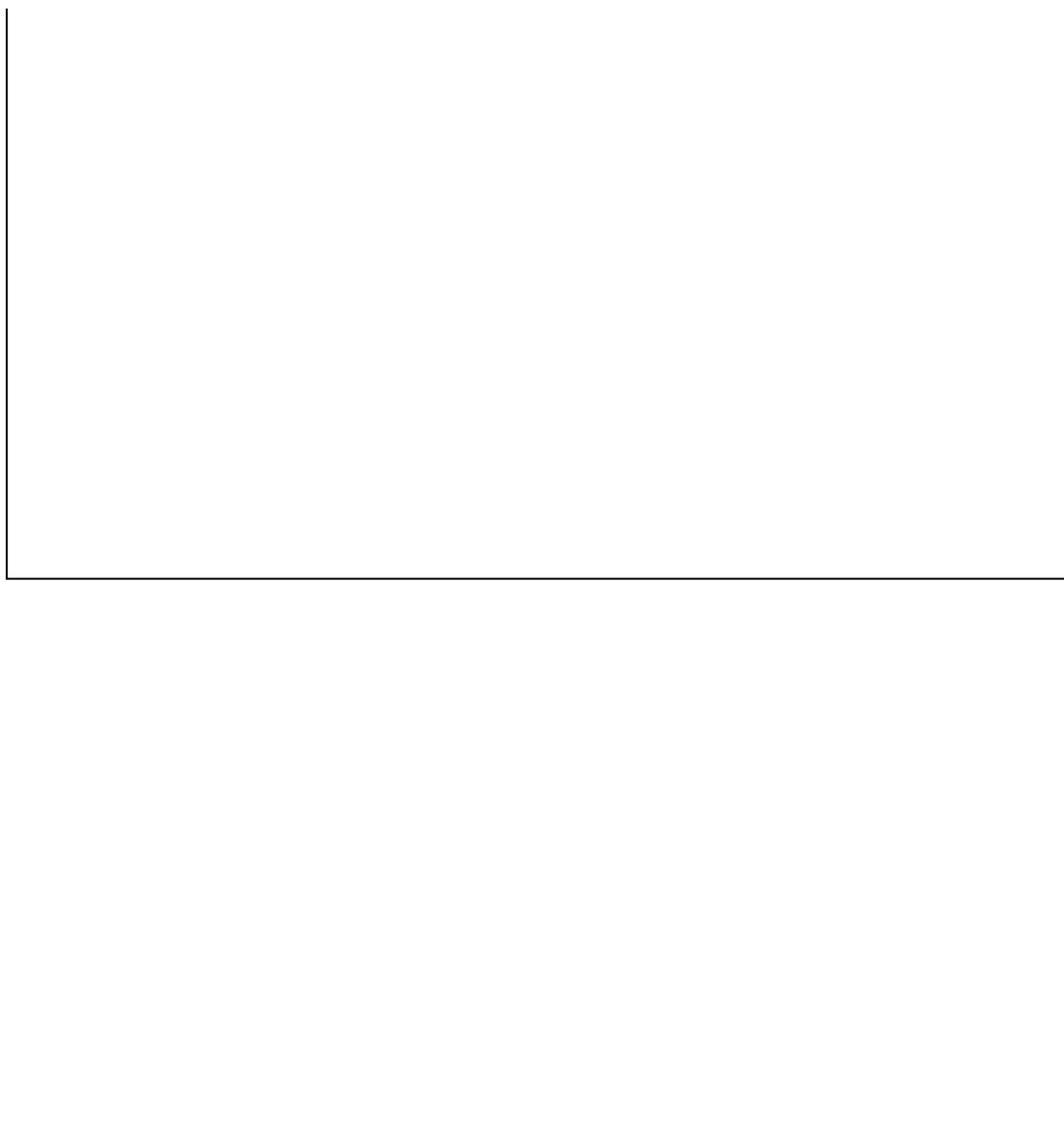
1/ **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 06 avril 2021 avec 9 voix Pour.

2/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

À la suite de la présentation de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté,
Un groupe d'élus a effectué des recherches, présentées lors du dernier conseil,
Il convient de voter Pour ou Contre l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à bulletin secret par 10 voix
Pour et 5 voix Contre, DECIDE de participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal.



COMMUNE DE MONTAUD

3/ SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur Jean-Guy Drevetton DONNE connaissance du travail de la commission Enfance concernant le règlement et les tarifs des services périscolaires : Cantine et Garderie.

La Commission PROPOSE les augmentations suivantes à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Pour le service Cantine : + 0,10€ le repas.

Pour le service Garderie régulière : + 2€ par mois

Garderie occasionnelle : sans changement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 voix Pour, DECIDE ces augmentations, VALIDE le règlement tel que présenté et joint à la présente délibération.

Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2021.

4/ ACTIVITES PERISCOLAIRE – AIDES

La commission Enfance a travaillé sur l'aide aux activités périscolaires : mercredi, vacances scolaires et activités à l'année, notamment sur les aides apportées.

Considérant que, depuis avril 2021, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté propose un lieu d'accueil avec le soutien de la Commune de Saint-Quentin-sur-Isère pour les mercredis et les vacances scolaires, lieu ouvert aux enfants de 6 à 11 ans.

La commission PROPOSE de modifier le règlement des aides apportées afin de prendre en compte cette nouvelle situations, avec mise en place dès le 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 voix Pour,

DECIDE de valider le nouveau règlement d'attribution d'aides aux activités périscolaires tel que joint.

Ce règlement prend effet au 1^{er} juillet 2021.

COMMUNE DE MONTAUD

5/ PORTAGE DES REPAS

Le service de portage des repas à domicile concerne 4 personnes, le tarif actuel est de 11,60€.

La Commission PROPOSE de ne pas faire d'augmentation cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 15 voix Pour, DECIDE ne pas augmenter le prix du repas cette année.

6/ PERMIS DE CONSTRUIRE – AUTORISATION A DEPOSER UN DOSSIER

Cette décision est reportée au prochain conseil.



COMMUNE DE MONTAUD

7/ EMPLOIS - RIFSEEP / TRANSFERT PRIME POINT

À la suite de la mise en place du RIFSEEP (octobre 2020), il est apparu des incohérences.
Un travail a été effectué et un nouveau tableau est proposé (aucune augmentation pour la commune).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 voix Pour,

DECIDE la reprise des montants accordés pour le RIFSEEP et CONFIRME les modalités de mise en place.



8/ MUTUELLE SANTE OBLIGATION AU 1^{er} JANVIER 2022

La mise en place d'une mutuelle santé deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Le Centre Départemental de Gestion a lancé un appel d'offres et la Mutuelle Nationale Territoriale a été choisi.

Les communes doivent prendre en charge au moins 50% de la cotisation de la complémentaire santé de leurs agents.

Le décret devrait préciser les conditions.

Une demande de devis a été lancé.

